

Une exception italienne

La loi piémontaise du 13 août 2018 est un évènement qui dépasse les limites du Piémont et même de l'Italie, car elle succède, en l'améliorant considérablement, à la toute première loi, qui a montré la voie, dès 1995, à ce qui allait devenir l'exception italienne

Le patrimoine vivant se voyait alors reconnaître politiquement, au niveau régional, la valeur d'une ressource pour le développement des territoires. Et la gestion de cette ressource était confiée, par la loi, à la collaboration entre les différents acteurs de chaque territoire : l'administration, la communauté des habitants et l'ensemble des institutions locales publiques et privées.

Une douzaine de lois régionales sont déjà en vigueur. Et il est possible de dresser un bilan. Certaines régions ont entrepris de revoir la rédaction de leurs lois des écomusées à la lumière de l'expérience acquise. La nouvelle loi du Piémont a une importance particulière, parce qu'elle s'appuie sur 23 ans de pratiques d'une cinquantaine d'écomusées, dont près de la moitié sont maintenant rassemblés dans la Rete degli Ecomusei Piemonte.

Car ces écomusées ne sont pas des initiatives isolées : la création, dès la fin des années 90 du Laboratorio Ecomusei suivie plus récemment de la constitution de la Rete ont créé les conditions d'un soutien permanent de la Région et d'une mutualisation des expériences, des méthodes et des moyens humains.

Depuis le début de cette histoire fascinante, je suis avec une grande attention l'évolution des écomusées du Piémont, dont malheureusement je n'ai visité que quelques uns. J'ai plus particulièrement étudié la nouvelle loi, à la lumière de la première, et je voudrais, de ma position d'observateur extérieur et dans une langue étrangère, souligner quelques points qui me paraissent avoir une forte signification, pour le mouvement des écomusées et des musées communautaires en général, et bien au delà de l'Italie.

1. **La réaffirmation et l'approfondissement des concepts de développement et de participation**, associés à la notion essentielle de responsabilité collective sur le patrimoine. C'est une application territoriale de la Convention européenne de Faro sur le patrimoine. Il serait intéressant d'aller encore plus loin et de faire ressortir la relation de l'écomusée avec l'urbanisme et l'aménagement du territoire, pour qu'il soit mieux tenu compte du patrimoine vivant dans les plans et les décisions qui conditionnent notre vie et notre avenir. .

2. **La présentation du rôle central de l'inventaire (participatif) du patrimoine et de la mission de médiation** entre le patrimoine et la communauté dans laquelle je retrouve le pacte fondateur proposé autrefois par Mondì Locali. Sur ce point, les écomusées peuvent apporter des leçons de méthode à tous les musées et aux autres institutions du patrimoine.

3. **L'encouragement à la coopération entre les écomusées**, comme la Rete Regionale du Piémont en montre un exemple remarquable depuis maintenant dix ans. Je viens d'en constater l'efficacité dans le stage dont a bénéficié l'année dernière une collègue brésilienne, Nadia Almeida, coordinatrice de l'écomusée de Maranguape, au Ceará, grâce à la disponibilité d'Eliana Salvatore et à l'accueil magnifique de plusieurs écomusées piémontais.

4. **Le renforcement de l'évaluation**, qui n'est pas seulement une condition légitime de l'attribution du label "écomusée" et de son maintien, mais aussi et peut-être surtout une manière d'assurer la qualité des méthodes et la réalité de l'utilité sociale de chaque écomusée. Sur ce dernier point, qui fait l'objet, depuis longtemps, de ma part de réflexions et d'expérimentations, j'avais tenté, en 2015, une approche systématique, à la demande de Raul Dal Santo et des écomusées de Lombardie, que je voudrais rapidement vous présenter et vous commenter en trois tableaux.

[3 tableaux à projeter]

Je veux enfin souligner l'importance du **Laboratorio Ecomusei** qui est justement repris et institutionnalisé dans la nouvelle loi. Ce n'est pas une idée nouvelle, puisqu'il existe depuis vingt ans, mais c'est une structure unique, à ma connaissance, dans tout le monde de la nouvelle muséologie et des écomusées. Consacré évidemment à la recherche-action et au soutien scientifique et technique au profit des écomusées du Piémont, existants ou en projet, il est aussi, depuis le début, une banque de données sur les écomusées italiens et sur les textes qui les régissent. Et je sais par expérience qu'il est ouvert sur les échanges et la coopération avec les écomusées du reste du monde. Dans un mouvement écomuséal qui ne possède pas de lieux et de programmes de formation professionnelle, ou de centres de recherche universitaire dédiés, le Laboratorio, avec des moyens humains et matériels réduits, a rempli et remplit encore une mission de documentation, d'études et de soutien, en interaction avec la Rete et les universités du territoire.